

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents : Mesdames et Messieurs DORET, LELAURE, RAGOT, THAUDIERE, MARIE BONNIN, BLANQUART, BARBEAULT, ESCUTARY, BRIDIER, RUIZ, DEPOIS, CAMISARD, BIGOT, CHALON.

Absents : Madame VINÇONNEAU,

Après avoir ouvert la séance à 20 h, M. le Maire propose que Mme Patricia CAMISARD soit nommée secrétaire de séance. Proposition adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve ensuite à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022.

Renouvellement convention d'adhésion au réseau lecture de la CCT :

M. le Maire rappelle que depuis mai 2021, la bibliothèque fonctionne en réseau avec la médiathèque de Thouars et les autres bibliothèques du réseau. Le matériel utilisé, le règlement, les tarifs sont identiques pour toutes les bibliothèques. Les lecteurs ont accès à tout le fonds documentaire du réseau, les livres sont acheminés par un système de navette dans la bibliothèque où l'ouvrage a été demandé.

Ce fonctionnement fait l'objet d'une convention. Elle fixe les objectifs, l'engagement des partenaires, le mode de gouvernance du réseau, la structuration du réseau.

M. le Maire soumet au vote le renouvellement de cette adhésion pour quatre ans.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion de la commune au réseau lecture.

Convention avec le CDG 79 pour l'assistance au traitement des dossiers d'allocation chômage :

M. le Maire informe que tout fonctionnaire privé involontairement d'emploi et inscrit comme demandeur d'emploi peut bénéficier d'allocations chômage. Aucune cotisation aux assurances chômage n'est versée pour les fonctionnaires, les collectivités supportent donc le coût de ces allocations et l'étude des droits. Les dossiers sont très complexes, aussi les centres de gestion assurent ce service.

Le CDG 79 en partenariat avec le CDG 17 assure cette prestation. Pour en bénéficier, la commune peut adhérer à la convention proposée à compter du 1^{er} février 2022. Le CDG 79 prend à sa charge l'adhésion annuelle, seules les prestations demandées seront facturées aux collectivités. La convention est conclue pour un an avec reconduction tacite.

M. le Maire soumet au vote l'adhésion de la commune à cette convention.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'adhésion à cette convention.

Tarifs centre de loisirs 2022 :

M. le Maire rappelle que comme chaque année, le conseil municipal doit fixer les tarifs du centre de loisirs.

M. le Maire présente le bilan financier du fonctionnement du centre de loisirs en 2021.

dépenses par service					
	garderie	mercredis	vacances	tous services	TOTAL
énergie				2168,92	
carburant					
alimentation	191,56		292,62		484,18
fournitures non stockées	178,04	32,43	1334,34		1544,81
prds entretien	267,21		346,04		613,25
ptt équipement			235,40	24,50	259,90
fournitures de bureau			85,28		85,28
contrats		3144,55	4386,62	754,56	8285,73
location			75,18		75,18
entretien bâtiment				24,50	24,50

maintenance			108,00		108,00
sorties			104,00		104,00
voyages					0,00
téléphone				1223,86	1223,86
services bancaires	82,68				0,00
interim CDG	705,24	153,98			236,66
médecine travail	215,00		6,50	78,85	221,50
salaires+chrg	62034,00	10971,00	80791,00		153796,00
charges globales	1458,05	486,02	2916,11		4860,18
TOTAL	65131,78	14787,98	90681,09		170600,85
recettes par service					
	garderie	mercredis	vacances	tous services	TOTAL
familles	17172,09	5642,82	15290,74		38105,65
CAF+MSA	12040,69		6973,87		19014,56
autres communes			2049,00		2049,00
remboursement salaire	181,00		318,00		499,00
fds soutien periscolaire	6400,00				6400,00
TOTAL	35793,78	5642,82	24631,61		66068,21

M. le Maire rappelle que la dernière augmentation remonte au 1^{er} janvier 2020.

Mme DEPOIS demande quelle est la part des enfants habitant la commune qui fréquentent le centre de loisirs.

M. le Maire dit que c'est à peu près la moitié.

M. RUIZ demande si c'est essentiel de conserver un centre de loisirs sur Louzy. Mme BIGOT, qui pense que certaines familles se regroupent pour assurer la garde des enfants, demande si les effectifs du centre sont en baisse. M. le Maire répond que ce n'est pas le cas en ce moment. M. CHALON dit qu'il faudra peut-être réfléchir au maintien du centre de loisirs en l'état s'il ne profite pas plus aux Louzéens

Sur proposition de M. le Maire, Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas augmenter les tarifs du centre de loisirs pour 2022
- que ces tarifs seront applicables du 1^{er} avril au 31 décembre 2022

Renouvellement adhésion au dispositif argent de poche :

M. le Maire informe que la Maison de l'Emploi et de la Formation renouvelle le dispositif argent de poche sur le Thouarsais. Il permet aux jeunes de 17 à 18 ans d'accomplir des petits travaux de proximité sur leur commune de résidence. Ils travaillent par demi-journée de 3 heures, encadrés par le personnel communal, pour des tâches diverses : par exemple : désherbage, peinture, entretien des locaux, rangement, classement... Une gratification de 15 € est versée au jeune pour chaque demi-journée effectuée. La commune de Louzy participe depuis 2020.

M. RUIZ demande si cela ne profite qu'à des jeunes de Louzy. M. le Maire rappelle que c'est une condition pour participer. M. BLANQUART demande si cela apporte quelque chose aux jeunes. M. le Maire dit que cela leur donne l'habitude du travail.

Sur proposition de M. le Maire, Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat avec la MEF du Thouarsais valant adhésion au dispositif
- de prévoir un budget de 1 000 € pour cette opération

Modification de temps de travail d'un agent suite avis favorable comité technique :

M. le Maire rappelle que le conseil municipal avait accepté de solliciter l'avis du comité technique du centre de gestion pour modifier le temps de travail d'un agent polyvalent (adjoint technique au service périscolaire et agent administratif) de la manière suivante : réduction du temps passé au service périscolaire et augmentation du temps passé au service administratif et bibliothèque pour arriver à un temps de travail total équivalent à un temps complet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de passer le temps de travail du poste d'adjoint administratif de 25 h à 28.84 h. hebdomadaires annualisées
- de passer le temps de travail du poste d'adjoint technique de 7.93 h à 5.88 h hebdomadaires annualisées
- que ces modifications prendront effet à compte du 1^{er} mars 2022

Validation tableau des effectifs après avis favorable du comité technique pour des suppression de postes :

M. le Maire informe que le comité technique du centre de gestion donne un avis favorable à la suppression de deux postes non pourvus depuis plusieurs années à la suite d'avancement de grade.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le tableau des effectifs comme suit à la date du 1^{er} mars 2022 :

Grades et emplois	Filière et catégorie	Emplois existants		Emplois pourvus		postes
		Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	
Adjoint administratif	Administrative - C		1		1 : 28.88/38 ^{ème} =0.86 ETP	Accueil, bibliothèque
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Administrative - C		1		0	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Administrative - B	1		1		Affaires générales
Adjoint technique	Technique - C	4		3		Voirie, bâtiments, cantine
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Technique - C	2		1		Voirie - cantine
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Technique - C		1		1 : 28/35 ^{ème} = 0.8 ETP	Ecole
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Technique - C		1		0 : 21.98/35 ^{ème} =0.63 ETP	Cantine, entretien des locaux
Adjoint technique	Technique - C		1		1 : 21/35 ^{ème} =0.6 ETP	Cantine, entretien des locaux
			1		0 : 20/35 ^{ème} =0.57 ETP	Cantine, entretien des locaux
			1		0 : 25/35 ^{ème} =0.71 ETP	Entretien des locaux
			1		1 : 23/35 ^{ème} =0.66 ETP	Cantine, centre de loisirs
			1		1 : 5.88/35 ^{ème} =0.17 ETP	Service périscolaire
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	Médico-sociale				1 : 28.5/35 ^{ème} =0.81 ETP	Ecole
Animateur principal 2 ^{ème} classe	Animation - B	1		1		Centre de loisirs

Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe	Animation - C	1		1	
Adjoint animation	Animation - C		2		2 : 32/35 ^{ème} =1.88 ETP

Dissolution du budget du lotissement du clos du château :

M. le Maire rappelle qu'en séance du 14/12/2020, le conseil avait décidé la création d'un budget annexe pour le lotissement du clos du château. A la suite du refus du conseil en séance du 17/1 /2022 de procéder aux fouilles archéologiques prescrites pour la parcelle destinée au futur lotissement, il n'est plus opportun de conserver ce budget annexe qui ne comporte aucune écriture comptable.

M. le Maire soumet au vote la dissolution du budget annexe du clos du château devenu inutile.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette dissolution

Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2021 :

M. le Maire présente le compte administratif qui retrace l'exécution des budgets de l'année écoulée et permet d'exprimer le résultat comptable de l'exercice.

Budget annexe local commercial :

Compte administratif :

SECTION FONCTIONNEMENT			
dépenses		prévisions	réalisations
011	Charges à caractère général	6700	155.12
011	Services extérieurs	6700	
022	Dépenses imprévues	466.92	
023	Virement à la section investissement	6500	
TOTAL		13666.92	155.12
recettes		prévisions	réalisations
002	Excédent de fonctionnement reporté	9840.72	
752	Revenus des immeubles	3826.20	3826.20
TOTAL		13666.92	3826.60
SOLDE DE L'EXERCICE			3671.08

Aucune réalisation en investissement.

Les résultats de l'exercice 2021 sont les suivants :

INVESTISSEMENT DEPENSES	0	FONCTIONNEMENT DEPENSES	155.12	TOTAL DEPENSES	155.12
INVESTISSEMENT RECETTES	0	FONCTIONNEMENT RECETTES	3826.60	TOTAL RECETTES	3826.60
RESULTAT L'EXERCICE	DE 0	RESULTAT L'EXERCICE	DE 3671.08	RESULTAT TOTAL	3671.08
SOLDE D'EXECUTION 2020		EXCEDENT 2020 REPRIS	9840.72	REPORT 2020	9840.72
SOLDE D'EXECUTION 2021	0	EXCEDENT 2021	13511.80	SOLDE D'EXECUTION 2021	13511.80

Budget principal :

Compte administratif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		prévisions	réalisations
011	Charges à caractère général	321150.00	266934.07
012	Charges de personnel, frais assimilés	535600.00	535433.03
014	Atténuations de produits	3638.00	3188.00
65	Autres charges de gestion courante	93850.00	85768.48
66	Charges financières	11099.85	10444.93
67	Charges exceptionnelles	6000.00	
68	Amortissements	350.00	
022	Dépenses imprévues	48162.00	
023	Virement à la section d'investissement	602543.79	
042	Transfert entre sections et provisions	26907.00	47186.45
TOTAL		1649300.64	948414.96

Recettes		prévisions	réalisations
002	Excédent antérieur reporté	163798.86	
013	Atténuation de charges	2344.62	29895.00
042	Transfert entre section		
70	Produits des services, domaines et ventes diverses	93386.16	103988.16
73	Impôts et taxes	1279871.00	1050275.80
74	Dotations et participations	95400.00	409651.74
75	Autres produits de gestion courante	14000.00	10329.14
76	Produits financiers		5.93
77	Produits exceptionnels	500.00	
TOTAL		1649300.64	1626969.86
Solde de l'exercice			651366.61

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		prévisions	réalisations
16	Emprunts	64480.94	64480.94
204	Subventions d'équipement versées	24309.00	24309.00
20	Immobilisations incorporelles	50000.00	13087.16
21	Immobilisations corporelles	704484.58	296741.96
23	Immobilisations en cours	3829854.07	2192717.81
020	Dépenses imprévues	33706.22	
040	Transferts entre section		11780.00
041	Opérations patrimoniales	15868.40	15868.40
TOTAL		4722703.21	2618985.27
Recettes		prévisions	réalisations
001	Excédent antérieur reporté	639609.65	
021	Virement de la section de fonctionnement	602543.79	
040	Transfert entre sections		20280.00
042	Opérations patrimoniales	15868.40	15868.40
28	Amortissements	26907.00	26905.45
13	Subventions d'investissement	107612.46	99975.21
10	Dotations, fonds divers et réserves	930161.91	967655.26
16	Emprunts	2400000.00	500000.00
23	Immobilisations en cours		736.01
TOTAL		4722703.21	1631421.33
Solde de l'exercice			-987563.94

Les résultats de l'exercice 2021 sont les suivants :

INVESTISSEMENT DEPENSES	2618985.27	FONCTIONNEMENT DEPENSES	948414.96	TOTAL DEPENSES	3567400.23
INVESTISSEMENT RECETTES	1631421.33	FONCTIONNEMENT RECETTES	1626969.86	TOTAL RECETTES	3258391.19
RESULTAT DE L'EXERCICE	-987563.94	RESULTAT DE L'EXERCICE	678554.90	RESULTAT TOTAL	-309009.04
EXCEDENT 2020	+ 639 609.65	EXCEDENT 2020	+163798.86	EXCEDENT 2020	803408.51
SOLDE D'EXECUTION 2021	-347954.29	SOLDE D'EXECUTION 2021	842353.76	SOLDE D'EXECUTION 2021	494399.47

M. le Maire laisse la présidence de la séance à M. Gérard BLANQUART.

M. BLANQUART soumet les comptes administratifs 2021 au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs présentés.

M. le Maire reprend la présidence de séance.

Approbation des comptes de gestion 2021 : budget local commercial, budget principal :

M. le Maire présente les comptes de gestion tenus par le comptable public. Ils correspondent au compte administratif de chaque budget.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion présentés.

Affectation des résultats :

Comptes de résultats 2021 :

	Budget annexe « local commercial	Budget principal
INVESTISSEMENT		
Solde d'exécution N-1	0	639609.65
Recettes réalisées	0	1631421.33
Dépenses réalisées	0	2618985.27
Soldes d'exécution de l'exercice	0	-987563.94
Solde d'exécution N	0	-347954.29
Restes à réaliser recettes		1900000.00
Restes à réaliser dépenses		1743032.86
Besoin de financement		190987.15
FUNCTIONNEMENT		
Excédent repris en R à N	9840.72	163798.86
Recettes de l'année	3826.20	1626969.86
Dépenses de l'année	155.12	948414.96
Excédent de l'exercice	3671.08	678554.90
Excédent de clôture	13511.80	842353.76
Résultat à affecter	13511.80	190987.15
Affectation en réserve		190987.15
Report à nouveau fonctionnement		651366.15
Report du budget annexe sur budget principal		13511.80

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante :

- compte 1068 : 190 987.15 € en recettes d'investissement
- chapitre 001 : déficit antérieur reporté N-1 en dépenses d'investissement : 347 954.29 €
- chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté N-1 : 664 878,41 €

Vote des taux des taxes locales :

M. le Maire informe que les base d'imposition des taxes locales applicables en 2022 ne sont pas encore connues mais qu'elles devraient augmenter de 3 % environ

M. le Maire rappelle également qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis de nombreuses années et que la Communauté de communes du Thouarsais a voté une augmentation de son taux de 0.50 %.

M. LELAURE pense qu'il est préférable de ne pas augmenter parce que le gain pour la commune ne serait pas très important.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Demande de subventions :

M. le Maire informe que plusieurs associations demandent la reconduction de la subvention reçue en 2021 :

- amicale des employés communaux : 4 000 €
- anciens combattants d'Afrique Du Nord : 200 €
- secours populaire : 200 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions demandées.

Vote du budget principal :

M. le Maire présente le projet de budget principal qui tient compte de la réunion de la commission du 21 février 2022. L'essentiel est consacré à la réalisation des projets en cours avec la création d'une opération d'investissement pour la première tranche de l'aménagement de la prairie.

Investissement dépenses			
	Reste à réaliser 2021	Proposition 2022	TOTAL

Déficit antérieur reporté		347954.29	347954.29
Emprunts et dettes		367685.64	367685.64
Immobilisations incorporelles	36900.00		36900.00
Subventions d'équipement		24309.00	24309.00
Immobilisations corporelles	350986.51	-122810.00	228176.51
Autres immobilisations financières		432000.00	432000.00
Salle Hespérida	1355146.35		1355146.35
Aménagement prairie		813963.13	813963.13
TOTAL	1743032.86	1863102.06	3606134.92

Investissement recettes			
	Reste à réaliser 2021	Proposition 2022	TOTAL
Virement de la section de fonctionnement		1032989.63	1032969.63
Produit des cessions d'immobilisations		41616.14	41616.14
Transfert entre sections		26309.00	26309.00
Dotations et fond divers		588928.15	588928.15
Subventions d'investissement		116292.00	116292.00
Emprunts et dettes	1900000.00	-100000.00	1800000.00
TOTAL	1900000.00	1706134.92	3606134.92

fonctionnement dépenses	
	Proposition 2022
Charges à caractère général	359370.00
Charges de personnel	624900.00
Dépenses imprévues	57760.46
Virement à la section d'investissement	1032989.63
Transfert entre sections	26309.00
Autres charges de gestion	99000.00
Charges financières	20008.12
Charges exceptionnelles	6000.00
Dotations aux amortissements	500.00
TOTAL	2226837.21

fonctionnement recettes	
	Proposition 2022
Excédent antérieur reporté	664878.41
Atténuation de charges	40000.00
Produits des services	108550.00
Impôts et taxes	999157.80
Dotations et subventions	399751.00
Autres produits de gestion	14000.00
Produits exceptionnels	500.00
TOTAL	2226837.21

M. le Maire informe que ce budget fera sans doute l'objet de modification en cours d'année lorsque l'opération « salle Hespérida » sera terminée.

Mme BIGOT demande si ce budget intègre les dépenses et recettes relatives à l'école publique. M. le Maire répond par l'affirmative. MM. CHALON et THAUDIERE disent que certaines routes et fossés sont à refaire. M. le Maire dit que 50.000 € inscrits pour les investissements de voirie.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget présenté pour l'exercice 2022

Vote du budget annexe « lotissement du quartier de la Plaine » :

M. le Maire présente le premier exercice de ce budget annexe. :

investissement dépenses		investissement recettes	
040-3555 terrains aménagés	432000,00	16-168748 avances remboursables	432000.00
TOTAL	432000,00	TOTAL	432000.00

fonctionnement dépenses		fonctionnement recettes	
6015-achat terrain	41616,14	042-71355 variation des stocks	432000,00
6045-études et prestations	70000,00		
605-équipement et travaux	320000,00		
608-frais accessoires	383,86		
TOTAL	432000,00	TOTAL	432000,00

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget annexe présenté pour l'exercice 2022

Modification de tarifs de la salle Hespérida :

M. LELAURE informe que six praticables supplémentaires ont été commandés, ainsi que des verres mis à la disposition dans le bar du hall et propose que les tarifs soient modifiés pour prendre en compte ces ajouts.

Le conseil municipal rajoute les tarifs suivants à l'unanimité :

- location des 16 praticables : 150 €
- location des verres : 6 € le casier de 36 verres.

Compte-rendu de l'exercice des délégations :

Devis signés : (montants TTC)

- DELAIRE : remise en état bornes lumineuses chemin piétonnier : 4 032.00 €
- SMI : chariots transport tapis scène : 4850. 70 €
- MODUL'ARTS : coordination saison culturelle : 1697.00 €
- SMRV : réparation voiture PEUGEOT : 514.52 €
- Jardi natura : taille arbustes : 312.00 €
- Charpente thouarsaise : porte grange chêne : 7664.89 €
- FPC : portants et cintres : 1410.18 €
- Gestion Protection Sécurité : sécurité incendie : 2070.48 €
- SCHILLER : défibrillateurs : 2436.00 €
- VERALIA : engrais : 3049.50 €
- SEVT : installation d'une borne incendie rue du Bois de st-Hilaire sur prescription du Service Départemental d'Incendie et de Secours : 4259.80 €, TIPER méthanisation s'engage à rembourser cette somme.

Avenants

- Avenant 1 lot chauffage-ventilation : 1156.78 € TTC
- Avenant 3 lot plomberie : - 988.28 € TTC

Déclaration d'intention d'aliéner :

- Parcelles AM 220 et 221 : rue de la Taillée
- Parcelle ZO 333 : 40 rue de la Maissonnette
- Parcelle AO 166 : 2 rue Croix Guémard
- Parcelle AM 46 : 16 rue de la Taillée

Question diverses :

Devis divers :

- o Achat capteurs CO2 pour l'école : subventionnable à hauteur de 8 € par élève
N'en voyant pas la nécessité, le conseil municipal donne un avis défavorable à cet achat
- o Entretien pelouse stade : SPORTING SOLS : 11914.27 €
Le conseil municipal donne un avis favorable à ces travaux
- o Vidéo surveillance + équipements wi-fi Hespérida : 8 421.60 €

M. THAUDIERE présente un devis de la société Point Sys pour équiper la salle Hespérida de caméras extérieures de surveillance qui conservent les images enregistrées pendant 30 jours et qui sont équipées d'une alarme intrusion. Le devis propose également l'installation d'un écran d'affichage dans le hall et l'installation de borne wi-fi donnant l'accès à Internet dans tout le bâtiment.

Mme RAGOT estime que les caméras sont indispensables parce que la salle est isolée de toute habitation.

En réponse à la question des priorités, M. THAUDIERE pense que l'installation de la borne wi-fi est prioritaire.

A la demande de M. CHALON d'interdire la circulation autour de la salle, M. THAUDIERE dit que ce ne sera pas nécessaire puisqu'il y a les caméras.

M. LELAURE pense qu'un véhicule peut entrer dans le périmètre de la salle, repartir à la vue des caméras mais que l'enrobé aura été abîmé par le premier passage.

M. le Maire soumet au vote. Le devis est validé pour la totalité par 12 voix pour, une voix contre et une abstention.
Salle Hespérida :

M. LELAURE fait le point sur les dépenses supplémentaires et imprévues engendrées par la mise en service de la salle. Elles se montent pour l'instant à 53 505 € et 15 à 20 000 € sont encore à prévoir.

M. LELAURE fait part d'une demande de location pour un bal le dimanche 3 avril. Le conseil refuse cette location au motif que la commission de sécurité n'a lieu que le 17 mars et qu'il est impossible de prendre des engagements avant d'avoir obtenu l'avis favorable pour la mise en service de la salle.

M. le Maire fait part d'une demande de location pour un concert caritatif organisé par la junior association Lentrenous. Le conseil donne un avis favorable à condition que des adultes les accompagnent pour l'organisation et la tenue de cet évènement.

M. le Maire sollicite l'avis du conseil sur l'installation de portiques limitant l'accès aux parkings du stade et de la salle aux véhicules légers. M. CHALON dit que le parking du stade supporte mal les véhicules lourds. Le conseil donne un avis favorable à l'installation de ces portiques.

Avis pour l'EARL Biavi :

Le conseil donne un avis favorable à la modification du plan d'épandage demandé par cette exploitation avicole.

Don en soutien au peuple ukrainien :

M. le Maire fait part de la proposition de l'Association des Maires de France qui peut collecter l'ensemble des dons des communes, avec l'organisation de la Protection Civile pour les dons en nature et financiers. Le conseil décide de faire un don financier de 3 000 €.

Informations diverses :

Mouvements de personnel :

Mme Marie-Dominique MALOYER a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} avril 2022. Elle sera remplacée par Mme Natacha GAUDINEAU, recrutée par voie de mutation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 H 10.

Le secrétaire de séance


Patricia CAMISAUD

Le Maire

M. Michel DORET

